

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes
de la Vallée de la Sauer**

Nombre de membres : 41

Séance du 18 JUIN 2001
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 35
Tous les délégués, sauf
MM. GOETZ, MEYER J. P., Mme HITTLER, M. WEISBECKER, (excusés) qui
étaient représentés respectivement par Mme BEYLER, MM. STEIG, VOGEL,
Mme RICHTER.
MM. WEISHAAR, STEINER, HERRLE, NEUHARD, WINLING, LIEHN, (excusés)

DEL. N° 61 /2001

OBJET : PARC D'ACTIVITES A ESCHBACH

**Choix du conducteur d'opération et décision de lancement de la
consultation pour le choix du maître d'oeuvre**

Sachant que la Direction Départementale de l'Equipement ne peut actuellement répondre à une consultation de maîtrise d'œuvre d'une part, et que les procédures de remboursement en cours ne seront pas définitivement arrêtées avant l'automne d'autre part, le Bureau propose de reporter la décision de lancement de la consultation pour le choix d'un maître d'œuvre au mois de septembre et de profiter de la période à venir pour procéder à la préparation de cette consultation.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ***de charger le Président de procéder à la rédaction du cahier de charges nécessaire au lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre pour la réalisation du parc d'activités communautaire à Eschbach ;***
- ***d'autoriser le Président à passer convention par simple consultation avec un programmateur pour l'établissement dudit cahier de charges dans le cadre d'une enveloppe maximale de 50 000 Frs HT ;***
- ***d'autoriser le Président à signer tous documents et actes relatifs à ces actes.***

Pour extrait certifié conforme
DURRENBACH, le 19 juin 2001

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le Président,
Bernard LOGEL

